



Charte éthique

des établissements médico-sociaux de l'Ordre de Malte France

L'Ordre de Malte France, dans un esprit désintéressé, fonde sa mission au service des plus faibles sur des valeurs humaines inspirées par la Foi catholique.

Chaque personne agissant sous l'égide de l'Ordre de Malte France place la personne humaine au centre de ses préoccupations dans le respect de toutes les étapes de la vie et pour le bien commun.

L'Ordre de Malte France encourage un esprit de solidarité par l'action de ses membres, du personnel et des bénévoles.

Ses principes :

- **Protéger la dignité** du résident, notamment dans le respect de sa sécurité, son autonomie, son intégrité, sa vie relationnelle et affective.
- **Défendre les droits** du résident par une information transparente, en recherchant son consentement libre et éclairé, adapté à sa capacité de décision. En retour, le résident exerce ses droits, dans le respect de l'esprit et du fonctionnement de l'Institution.
- **Accompagner** le résident dans sa vie quotidienne :
 - en veillant à son bien-être dans sa vulnérabilité.
 - en construisant avec lui un projet de vie source d'épanouissement et de progrès.
 - en facilitant les échanges et l'ouverture sur l'extérieur.
- **Favoriser un accompagnement spirituel** donnant du sens à l'engagement de chacun.

Charte éthique - 2011

SEITOSEI - Crédit photos : © Diego Ravier